

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe Buisset, Maire.

Assistaient à la séance tous les membres en exercice sauf Mme Laetitia Chabé qui a donné un pouvoir à M. Christophe Buisset, Mme Catherine Courouble qui a donné un pouvoir à M. Bernard Denis, M. Romain Richard qui a donné un pouvoir à M. Julien Mouret ; MM. Fabrice Aucagos, Didier Follet, Pascal Lefebvre et Philippe André ; absents.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Véronique Bon Pereira pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Somme concernant les travaux de bordurage qui doivent être entrepris rue du Bois (route départementale n°50). Les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la précédente séance du 7 septembre 2017

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## Modification du tableau des emplois

M. le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Nathalie GOSSELIN, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe exerçant à l'école a présenté une demande de réduction de son temps de travail hebdomadaire pour raison de santé. Pour ce faire, il a fallu présenter sa demande au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Somme.

Le Comité Technique Paritaire réunit le 05 septembre 2017 a émis son avis.

C'est pourquoi, il est proposé à l'Assemblée :

- de diminuer le temps de travail de l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe passant de 25.30 heures (annualisé) à 20.20 heures (annualisé) ;
- de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE	TEMPS DE TRAVAIL	AU 07/09/2017	AU 26/10/2017
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	21/35	1	1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35	1	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	25.30/35 (annualisé)	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	20,20/35 (annualisé)	0	1
Agent spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24/35 (annualisé)	1	1
<b>TOTAUX</b>		<b>4</b>	<b>4</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS les modifications apportées au tableau des emplois.

### **Mise à disposition de la secrétaire à l'AFR**

Le 24 janvier 2013, le conseil municipal avait déjà délibéré pour la mise à disposition du secrétaire de Mairie à l'Association Foncière de Remembrement d'Aveluy afin d'effectuer les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'association, moyennant une participation financière de 500,00 € par an.

M. le Maire propose à l'assemblée de délibérer à nouveau afin de réclamer à l'AFR le reversement de 1 500,00€ correspondant à la contribution financière due, non versée à la commune pendant ces 3 dernières années.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS de demander la contribution financière de 1 500,00 € correspondant aux contributions financières des années 2015, 2016, 2017.

### **Avenant contrat API**

M. le Maire donne lecture au conseil municipal des termes de l'avenant au contrat de la société API, prestataire de la restauration des enfants de l'école d'Aveluy, sur lequel il est nécessaire de délibérer.

Objet de l'avenant : actualisation annuelle des prix

Prix au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

	01/09/2017	
	HT	TTC
Prix du repas	3.017 €	3.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'avenant présenté et d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **Révision des tarifs 2018**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe comme suit les différents tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

TARIFS COMMUNAUX	A compter du 01/01/2017	A compter du 01/01/2018
	Délib. du 10/11/2016	Délib. du 26/10/2017
<b>Cartes de pêche :</b>		
- à la journée carliste	10,00 €	10,00 €
- à la journée - habitant d'Aveluy (gratuit pour les enfants de moins de 16 ans domiciliés à Aveluy)	2,50 €	2,50 €
- à la journée - 1 personne extérieure à Aveluy	5,00 €	5,00 €
- à l'année - 1 personne habitant d'Aveluy	50,00 €	50,00 €
- à l'année - 1 personne extérieure à Aveluy	100,00 €	100,00 €
- à l'année - 2 personnes extérieures à Aveluy	150,00 €	150,00 €
<b>Redevance assainissement</b> - part investissement - (part m <sup>3</sup> d'eau consommée)	0,80 €	0.80 €
<b>Cantine</b> (repas)	5,00 €	5,20 €
<b>Garderie</b> (séance jusqu'à 18 h 00) (Au-delà de 18 h 00 et pour 30 minutes : supplément de 5 €)	1,00 €	1,00 €

<b>Location de barnum</b> (uniquement aux habitants d'Aveluy - (du vendredi au lundi matin))	50,00 €	50,00 €
<b>Location de tables, bancs et chaises</b> (uniquement aux habitants d'Aveluy)	GRATUIT	GRATUIT
<b>Concession funéraire</b> : 1,20 m x 2,50 m = 3 m <sup>2</sup> 2,00 m x 2,50 m = 5 m <sup>2</sup>	96,00 €	96,00 €
	160,00 €	160,00 €
<b>Columbarium</b> : case (2 urnes)	550,00 €	550,00 €
<b>Jardins communaux</b> : (le m2 avec minimum de 5 €). Les parcelles sont louées pour 3 années consécutives	0,025	0,025

Concernant le tarif de location des jardins communaux, il est nécessaire d'apporter une modification du fait de la création du seuil minimal de mise en recouvrement imposé par la trésorerie municipale et s'élevant à 15 €. Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif de location au m<sup>2</sup> (0,025€ du m<sup>2</sup> avec un minimum de facturation de 5€). Toutefois, il est décidé de mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des conventions de location pour une durée de 3 années consécutives avec paiement d'avance.

### **Aide à la rentrée scolaire**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire l'aide de 50 euros accordée à l'occasion de la rentrée scolaire versée aux élèves fréquentant une classe d'un lycée d'enseignement général ou technologique (seconde, première et terminale) ou un lycée professionnel (BAC PRO, CAP, BEP).

### **Bons de Noël du personnel communal**

M. le Maire propose de reconduire le bon de Noël offert à l'ensemble du personnel communal au prorata du nombre de mois travaillés, soit 10 € par mois.

Toutefois, à partir d'une absence supérieure à 30 jours consécutifs, un douzième sera déduit du montant total.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, à l'unanimité, de reconduire l'attribution des bons de Noël aux conditions sus-évoquées.

### **Indemnité du comptable public**

Comme chaque année et conformément aux textes réglementaires en vigueur, le receveur municipal peut prétendre à une indemnité dite « de conseil et de confection des documents budgétaires ». Le montant total de cette indemnité pour l'année 2017, calculé conformément aux dispositions législatives et réglementaires est de 428.59 euros brut pour la commune d'Aveluy. Toutefois M. Dominique Mille rappelle au conseil municipal que cette année, Madame Biencourt n'a pas confectionné les budgets communaux. De ce fait, il propose de lui verser uniquement une indemnité de conseil, dont le montant est de 398,10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Mme BIENCOURT pour l'année 2017, une indemnité de conseil d'un montant de 398,10 € brut.

### **Décision modificative 1 au budget annexe de l'assainissement 2017**

M. le Maire passe la parole à M. Dominique MILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances communales, qui informe l'Assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour permettre notamment de réaliser les écritures d'investissement de l'exercice et de mandater les dépenses relatives aux remboursements des emprunts.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
66111	Intérêts des emprunts	215,00	777-042	Quote-part subv. d'invest. Virée au résultat	1 026,00
022	Dépenses imprévues	-215,00	748	Subvention raccordement usagers	-1 026,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
13913-040	Subv. d'équip. Inscrites au compte de résultat (Etat)	-13 474,00			
139111-040	Subv. d'équip. Inscrites au compte de résultat (Agence Eau)	14 500,00			
1641	Remboursement des emprunts (capital)	1 434,00			
2315.16	Travaux -Phase III -	-2 460,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

### **Décision modificative n° 3 au budget primitif principal 2017**

M. Dominique MILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux finances communales informe l'Assemblée que des ajustements budgétaires sont nécessaires pour permettre notamment de réaliser les écritures d'investissement de l'exercice et de réaliser des investissements supplémentaires.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
6811-042	Dot. amortiss. immo. incorpo. et corpo.	-5 334,00	777-042	Quote part des subv. Invest. Transférées au cpte de résultat	3 172,00
023	Virement à la section d'investissement	5 334,00	6419	Rembours. rémun. du personnel (bus SISCO + emploi aidé)	-3 172,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			DEPENSES		
COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
13913-040	Sub. d'équip. inscrite au compte de résultat (Etat)	1 331,00	28041642-040	Amortiss. des subv. d'équipement versées	-5 334,00
139111-040	Sub. d'équip. inscrite au compte de résultat (Agence de	1 841,00	021	Virement de la section de fonctionnement	5 334,00
21318.18	Travaux à l'église	-4 882,00			
2182	Achat d'un plateau-remorque	1 200,00			
2188	Illumination de Noël	510,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

### **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs »**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'« opération brioches », initiée par l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs » traditionnellement organisée début octobre n'a pas pu être organisée cette année sur le territoire de la commune.

C'est pourquoi, il propose, afin de ne pas pénaliser l'association, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300,00 € à l'association, correspondant au produit habituellement reversé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser à l'association ADAPEI « Les Papillons Blancs » une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 €.

### **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association AUTISME 80 – achat de bulbes de tulipes.**

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu par le Lions Club Amiens Val de Selle. Ce dernier organisme une vente de tulipes à 25,00 € pour 20 bulbes, dont les fonds récoltés seront reversés à l'association AUTISME 80.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de commander 80 bulbes et de reverser au Lions Club un montant de 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter 80 bulbes de tulipes au Lions Club dans le cadre de l'opération des 10 000 tulipes et de verser 100,00 € au Lions Club, qui reversera les fonds récoltés à l'association AUTISME 80.

### **Versement d'une subvention exceptionnelle à la Commune de Laucourt.**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de fonds adressée par M. le Maire de la commune de LAUCOURT située dans le Canton de ROYE. Il donne lecture à l'assemblée du courrier reçu relatant la très grave situation de la commune qui a été condamnée à verser de très lourdes indemnités très largement supérieures à ses capacités financières suite à un accident survenu à l'occasion de travaux effectués par des bénévoles pour le compte de la commune.

Considérant les difficultés rencontrés pour les élus locaux des petites communes dans la gestion quotidienne de leur territoire ;

Considérant l'appel à la solidarité du Maire de LAUCOURT afin de sauver la commune ;

M. le Maire propose d'associer la commune d'Aveluy à l'élan de solidarité et qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € soit accordée à la commune de LAUCOURT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser à la commune de LAUCOURT une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

### **Versement d'une subvention exceptionnelle aux sinistrés de l'ouragan IRMA**

Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique à la suite de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017, et le mouvement de solidarité qui s'est mis en place à l'échelle internationale pour venir en aide aux victimes de l'ouragan, M. le Maire propose à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle de 250,00 € à un fond de soutien aux victimes de l'ouragan IRMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 250,00 € en aide aux victimes de l'ouragan IRMA.

### **Arrêt de projet de PLUI de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot - Avis**

Le 9 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Considérant que les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunal disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de plan arrêté.

M. le Maire expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent spécifiquement la commune.

Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent directement.

### **Demande d'implantation d'une machine à pain**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la Boulangerie Désert à Albert pour implanter une machine à pain, sur le domaine public, rue d'Albert.

Il précise que pour permettre l'installation de ce distributeur, la boulangerie doit conclure un accord avec un particulier afin qu'il lui fournisse l'électricité nécessaire au fonctionnement.

Il propose au Conseil Municipal d'autoriser la Boulangerie Désert à installer une machine à pain rue d'Albert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix POUR et 2 voix CONTRE décide d'autoriser la Boulangerie Désert à implanter une machine à pain rue d'Albert. Il charge M. le Maire de veiller à ce que les riverains soient d'accord pour l'installation de cette machine, de veiller au respect des règles de circulation et de stationnement aux abords de l'emplacement de la machine, si elle est installée.

### **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2016**

M. le Maire informe que le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du Plateau Nord d'Albert dont la Commune est adhérente, a transmis son rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2016.

Ce document présente :

- Les caractéristiques techniques du service
- La tarification de l'eau et les recettes du service
- Les indicateurs de performance
- Le financement des investissements
- Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

M. le Maire indique que tous les élus ont reçus le rapport par mail et qu'il est nécessaire de délibérer sur ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable du SIAEP du plateau Nord d'Albert, pour l'année 2016.

### **Convention pour l'autorisation des travaux rue du Bois.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre les travaux de voirie rue du Bois, route départementale n°50, il est nécessaire de conclure une convention d'autorisation avec le Conseil Départemental de la Somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention et tout document s'y rapportant.

### **Questions diverses.**

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de l'église devaient être réalisés par l'entreprise Myldac à Mesnil-Martinsart. Cependant, au vu de l'ampleur des travaux, et par manque de moyens matériels et humains adaptés, l'entreprise a décidé de ne plus les réaliser. M. Pascal Lefebvre, adjoint délégué aux travaux est chargé de relancer une nouvelle consultation.

- M. le Maire fait part aux conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de mutation de la secrétaire de Mairie qui a trouvé un emploi à temps complet.

- M. Dominique Mille tient à informer le conseil municipal qu'A.L.F.A. organise une sortie à Lille le 09 décembre 2017.

- M. Thierry Crampon annonce que lors de l'assemblée générale d'A.L.F.A., M. Bernard Denis a démissionné de ses fonctions dans l'association, et a été remplacé par M. Stanislas Zator.
- M. Thierry Crampon annonce que le bureau de l'association « les Barbouilles » a également été renouvelé : La présidente est désormais Madame Durannel, la trésorière est Madame Renaux et la secrétaire est Madame Richard.
- M. Thierry Crampon informe qu'un conseil d'école se tiendra le 06 novembre 2017 à 17H45.
- M. Thierry Crampon fait part de la demande d'un habitant pour louer l'étang communal à l'occasion de l'anniversaire de sa fille. M. le Maire lui répond que l'étang ne peut être mis à la disposition des particuliers. Il ajoute qu'une autorisation exceptionnelle a été délivrée au conseiller municipal en charge de l'entretien et du fonctionnement de l'étang pour l'organisation d'un barbecue regroupant les personnes qui ont participé bénévolement aux travaux d'entretien. En l'absence de la personne concernée, il propose d'évoquer cette question lors d'une prochaine réunion.
- Mme Annie Lejeune propose d'entreposer un banc au jardin d'agrément. M. le Maire lui répond que c'est une bonne idée à planifier au prochain budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h41.